



Information sociale spectacle

Votre structure emploie des artistes et techniciens intermittents du spectacle. Audiens vous accompagne et vous propose une information spécifique.



MODULE 1 | ENGAGEMENT D'UN ARTISTE OU D'UN TECHNICIEN INTERMITTENT DU SPECTACLE

Pour toute entreprise du spectacle vivant ou audiovisuel

- Identifier la convention collective de référence
- Appliquer les spécificités conventionnelles
- Connaître les points clés du contrat de travail à durée déterminée
- Maîtriser le recours au CDDU pour l'engagement d'artistes ou de techniciens intermittents du spectacle :
 - distinguer le recours au CDDU direct du recours au GUSO,
 - connaître les jurisprudences récentes.
- Expliquer la notion d'intermittent du spectacle :
 - distinguer statut, régime et modalités d'embauche,
 - identifier les différences selon les organismes sociaux (Urssaf, Audiens, Pôle emploi, Afdas, CMB, Congés Spectacles...).
- Comprendre le contexte d'application de l'intermittence du spectacle



MODULE 2 | LA PAIE D'UN ARTISTE OU D'UN TECHNICIEN INTERMITTENT DU SPECTACLE

Pour toute entreprise du spectacle vivant ou audiovisuel

- Repérer les organismes sociaux obligatoires et facultatifs
- Identifier les cotisations et les contributions recouvrées par chacun des organismes
- S'approprier le vocabulaire pour une bonne pratique : plafonds, assiettes, cachets, services, AEM et tranches de cotisations
- Maîtriser l'utilisation de l'abattement pour frais professionnels (taux, professions concernées, autorisation préalable, limitation annuelle, cotisations exclues) : comprendre l'incidence de l'application de l'abattement pour frais professionnels sur les droits sociaux
- Connaître les particularités conventionnelles en matière de prévoyance (taux, assiettes, plafonds...)

MODULE 3 | LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Pour toute association dans le secteur culturel

- Identifier les différents impôts commerciaux : TVA, IS, IFA, CET...
- Comprendre leur calcul (assiette, taux, déclaration et paiement)
- Maîtriser les particularités de la TVA dans le spectacle : taux réduit, hyper réduit, mécanisme de crédit de taxe
- Identifier les différences entre les sociétés et les associations
- Déterminer l'assujettissement aux impôts commerciaux des associations :
 - comprendre l'instruction fiscale de décembre 2006 sur la fiscalisation des associations,
 - savoir interroger l'administration fiscale, utiliser le rescrit fiscal.

MODULE 4 | LES CONTRATS D'ORGANISATION ET DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Pour toute entreprise du spectacle vivant

- Connaître le cadre général du droit des contrats : conditions de validité et exemples de jurisprudence dans le secteur
- Identifier les différentes responsabilités : responsabilité contractuelle, délictuelle et pénale
- Maîtriser les contrats utilisés dans le spectacle vivant pour :
 - la création, le contrat de coproduction,
 - la diffusion, le contrat de cession des droits d'exploitation,
 - la diffusion, le contrat de coréalisation.

Tarif 300 € HT / module

Durée : ½ journée (3 heures)

Lieu : au choix, au sein de votre entreprise ou dans les locaux du Groupe Audiens

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des prestations sur mesure peuvent être mises en place en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise, dans des conditions à définir.

Agepro - Association régie par la loi de 1901
Siège social 74 rue Jean Bleuzen 92170 Vanves - SIRET 494 280 241 00014

Contact

Pascal FOY

> 0 173 173 985

(Prix d'un appel local)



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias